

Propositions modifications des règles sportives Saison sportives 2020/2021 – Ski-alpinisme (pour mise à jour au 1/12/2020)

Département Compétition

REGLES DU JEU

CARACTERISTIQUES DES COMPETITIONS – DENIVELEES

Proposition #1

<u>Parcours</u>	<u>Ancienne dénivelée</u>	<u>Nouvelle dénivelée</u>	
Individuel U16	800-1000	600-800	
Individuel U14	Non défini	400-600	
Vertical Race U16	Cadets : 500 max Minimes : 300 max	400-500	
Vertical Race U14	Minimes : 300 max	300 Max	
Equipe U20 Dames	1400-1900	1200-1600	
Equipe U16	Non défini	900-1400	

CARACTERISTIQUES DES COMPETITIONS - DESCRIPTION

Proposition #2

Ancien article

1. Sprint

Une course courte et variée avec : Montée, descente, partie à pied avec les skis sur le sac. Se déroule avec une phase de qualification puis des $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale.

Nouvel article

1. Sprint

Une course courte et variée avec : Montée, descente, partie à pied avec les skis sur le sac. Se déroule avec une phase de qualification puis des $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale. Temps de reconnaissance du parcours : environ 15 minutes.

Adaptation du règlement ISMF

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

Proposition #3a

Ancien article

3.1.1 Matériel obligatoire - Paire de peaux anti-recul

Les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites. Les peaux doivent couvrir au moins 40% de la surface de la semelle du ski en contact avec la neige. L'organisateur peut définir et imposer un nombre de peaux anti recul supplémentaire.

Nouvel article

3.1.1 Matériel obligatoire - Paire de peaux anti-recul

Les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites. Les peaux doivent couvrir au moins 40% de la surface de la semelle du ski en contact avec la neige. **L'utilisation d'adhésif sur les peaux est interdit pour des raisons de protection de l'environnement.** L'organisateur peut définir et imposer un nombre de peaux anti recul supplémentaire.

Adaptation du règlement ISMF

Proposition #3b

Ancien article

3.1.1 Matériel obligatoire - Chaussures

[...]

Les chaussures entièrement en carbone (ou assimilé) sont interdites pour les catégories **cadet et cadette**. La liste des modèles concernés est fixée par l'ISMF.

Nouvel article

3.1.1 Matériel obligatoire - Chaussures

[...]

Les chaussures entièrement en carbone (ou assimilé) sont interdites pour les catégories **U18, U16 et U14**. La liste des modèles concernés est fixée par l'ISMF.

Adaptation du règlement ISMF

Proposition #3c

Ancien article

3.1.1 Matériel obligatoire – Poids minimum pour chaussures (coque et chausson secs)

- Hommes **(Senior – Espoir – Junior) 500 grammes, soit 1000 grammes la paire**
- Femmes **+ Cadets garçons 450 grammes, soit 900 grammes la paire**

Nouvel article

3.1.1 Matériel obligatoire - Poids minimum pour chaussures (coque et chausson secs)

- Hommes : 500 grammes par chaussure.
- Dames : 450 grammes par chaussure.

Adaptation du règlement ISMF

Proposition #4

Ancien article

3.1.1 Matériel obligatoire – Vêtements haut de corps

Trois couches à la taille du compétiteur :

- 1 couche de corps à manches longues ou courtes en fonction du choix du compétiteur. Dans le sac à dos si non portée sur soi.
- 1 combinaison de ski à manches longues ou une deuxième couche manches longues
- 1 coupe-vent respirant à manches longues

Nouvel article

3.1.1 Matériel obligatoire – Vêtements haut de corps

Trois couches à la taille du compétiteur :

- 1 couche de corps à manches longues ou courtes ou sans manches en fonction du choix du compétiteur sauf si le jury impose un type de vêtement. Dans le sac à dos si non portée sur soi.
- 1 combinaison de ski à manches longues ou une deuxième couche manches longues
- 1 coupe-vent respirant à manches longues

Adaptation du règlement ISMF

Proposition #5

Ancien article

3.2 Publicité sur les combinaisons de ski des compétiteurs

Le COL ne peut utiliser, pour l'affichage de ses partenaires, que le dossard parmi tout l'équipement des coureurs. Les tenues des équipes de France sont définies dans un document spécifique.

1.9.1 Espaces réservés au compétiteur

- Cuisse et jambe gauche : 200 cm²
- Poitrine droite : 150 cm²
- Epaule et manche droite : 120 cm²
- Casque sur toute sa surface

1.9.2 Espaces réservés au COL

- Dossard sac à dos
- Dossard cuisse droite

1.9.3 Espaces réservés au club

- Epaule et manche gauche : 120 cm²

- Poitrine gauche : 150 cm²

Adaptation du règlement ISMF (suppression ancienne)

Proposition #6

Ancien article

3.1.1 Matériel obligatoire – DVA

Aussi appelée: Appareil de Recherche de Victime d'Avalanche (ARVA), conforme à la norme EN 300718 (fréquence 457 kHz).

Le port du DVA dans une poche de combinaison n'est accepté que si la poche s'ouvre sur la face interne de la combinaison, au niveau du ventre et qu'elle est fermée durant la course.

Le port du DVA avec la sanglierie fournie par le fabricant reste autorisé. Dans ce cas le DVA ne doit pas être visible de l'extérieur.

A partir de la saison 2019-2020, seuls les DVA tri-antenne seront autorisés en course. Disposition déjà valable sur les compétitions ISMF.

Nouvel article

3.1.1 Matériel obligatoire – DVA

Aussi appelée: Appareil de Recherche de Victime d'Avalanche (ARVA), conforme à la norme EN 300718 (fréquence 457 kHz).

Le modèle doit comporter 3 antennes de réception du signal (tri-antenne).

Le DVA doit être porté dans une poche fermée (avec une fermeture éclair) à l'intérieur de la combinaison au niveau du ventre, ou comme défini par le fabricant du DVA.

Adaptation du règlement ISMF

Proposition #7

Ancien article

3.1.1 Matériel supplémentaire – Une seconde paire de gants

Thermiques, respirant et coupe-vent

Nouvel article

3.1.1 Matériel supplémentaire – Une seconde paire de gants

Ils doivent être chauds et coupe-vent

Adaptation du règlement ISMF

MATERIELS FOURNIS PAR LE COL

Proposition #8

Ancien article

3.2 Matériel fournis par le COL

Le COL fournit :

- les dossards des compétiteurs qui :
 - peuvent comporter un système électronique ;
 - ne doivent être ni pliés, ni découpés, sauf autorisation du président de jury
 - doivent être portés aux endroits réservés à cet usage (partie postérieure du sac à dos et cuisse droite), pendant toute la durée de la course ; Si les circonstances de course l'impose, le Président de Jury pourra spécifier un emplacement de dossard différent ;
 - peuvent être réclamés une fois que le compétiteur a franchi la ligne d'arrivée ;
- Pour les relais : pour chaque compétiteur d'une équipe le numéro de dossard se constitue comme suit :
- 1er relais = X-1, 2ème relais = X-2, 3ème relais = X-3 et 4ème relais = X-4.
 - les numéros de dossards X sont attribués selon le classement de la course précédente de même titre
 - si pour l'attribution des numéros dans une catégorie, il n'y a pas de classement de référence, ils seront tirés au sort
 - Dans le cas d'une course internationale couplée à une compétition nationale, les concurrents doivent porter des dossards de couleurs différentes afin de discerner ceux participant à la compétition ISMF et ceux participant à l'épreuve nationale.
 - Les catégories seront différenciées entre elles par des séries numériques différentes ainsi que par un code couleur en fonction du parcours suivi par le compétiteur.
- Code couleur recommandé : parcours Senior : couleur bleu, parcours Dames et Junior Homme couleur verte; junior dame et cadets couleur jaune. Son usage est recommandé (nomenclature internationale)

- tout autre matériel ne figurant pas dans le présent règlement avec accord préalable du délégué technique fédéral.

Nouvel article

3.2 Matériel fournis par le COL

Le COL fournit aux compétiteurs des dossards de course.

Ces dossards ne doivent pas être pliés ou découpés.

Ces dossards doivent être placés pendant toute la durée de la course aux emplacements prévus :

- le côté avant droit de la cuisse droite.
- la face arrière du sac à dos.

Pour les Vertical Race, un dossard chasuble peut être utilisé.

Les dossards peuvent inclure une puce électronique à usage unique ou réutilisable. Si cela est demandé par l'organisateur, la puce électronique devra être remise à l'organisation par le compétiteur après avoir franchi la ligne d'arrivée.

Pour les courses en relais, le dossard peut indiquer l'ordre de passage des relayeurs. Cet ordre doit alors être respecté impérativement.

Adaptation du règlement ISMF

BRIEFING DE COURSE

Proposition #9

Ancien article

4.1 Réunion de course

La veille de la compétition, ou avant le départ de la course le COL tient une réunion de course où la présence des compétiteurs ou de leurs représentant est obligatoire. Si nécessaire, une seconde réunion pourra être organisée pour les bénévoles.

La réunion de course se fait sous l'autorité du directeur de course et du président de jury ou de leurs représentants respectifs.

Si nécessaire, un briefing de course (court) est donné juste avant le départ de la course par un membre du COL, rappelant les consignes particulières de sécurité.

Le COL et le jury se réservent le droit, à tout moment, de modifier le programme comme ils le souhaitent à condition que les changements soient conformes au cadre défini par le présent règlement. Ils se réservent le droit de modifier la course pour des raisons de sécurité.

Nouvel article

4.1 Briefing de course

La veille de la compétition, le COL met à disposition des compétiteurs les informations essentielles au bon déroulement de la course (heures de départ, parcours, matériel obligatoire etc...). Ce briefing peut être réalisé en présentiel (réunion), par voie d'affichage ou/et mis à disposition en ligne (document PDF ou vidéo par exemple).

Le compétiteur a l'obligation d'en prendre connaissance et de vérifier avant la course si une mise à jour a été réalisée. Pour des raisons de sécurité, la course pourra toutefois être modifiée jusqu'au passage des compétiteurs.

Adaptation à l'évolution de la pratique

DEPART DE COURSE

Proposition #10

Ancien article

4.2.1 Le départ

Les compétiteurs doivent :

1. se présenter à l'heure et sur le lieu prévu à la réunion de course ;
2. respecter les consignes des arbitres et des membres du COL;

En entrant dans la zone de départ, le COL procède :

3. au contrôle du bon fonctionnement des DVA (à partir de 10-15 minutes avant le départ officiel);
4. au contrôle du numéro de dossards des compétiteurs présents
5. à la vérification de la présence du matériel de sécurité (tel que casque, baudrier, longe, corde, crampons le cas échéant...)

6. au contrôle les puces électroniques s'il y a lieu.

Juste avant le départ de la course et si les conditions de course ont été modifiées, le directeur de course ou son représentant donnera éventuellement un briefing court.

Toute modification de parcours sera annoncée 30 minutes avant le départ.

Si le départ de la course doit être retardé, une annonce sera effectuée tous les quart d'heure.

S'il y a plusieurs lignes de départ correspondant à plusieurs parcours ou catégories, l'ordre de départ s'effectue toujours dans l'ordre décroissant des niveaux de compétitions et est annoncé à la réunion de course.

Nouvel article

4.2.1.2 Le départ

Les compétiteurs doivent :

1. se présenter à l'heure et sur le lieu prévu lors du briefing de course ;
2. respecter les consignes des arbitres et des membres du COL;
3. faciliter l'ensemble des opérations de contrôles mises en place par le COL (Contrôles des dossards et/ou des puces, DVA, matériels obligatoires etc...)

Adaptation du règlement ISMF et simplification

Proposition #11

Ancien article

4.2.1.2 Procédure de départ

- Etape 1 : Le contrôle des DVA commence 10 minutes avant l'heure de départ officielle.
- Etape 2 : Les compétiteurs sont appelés sur la ligne cinq minutes avant le départ.
- Etape 3 : Les 8 ou 10 meilleurs compétiteurs du dernier classement national publié sont placés sur la première ligne
- Etape 4 : Le speaker annonce « 2 minutes avant le départ »
- Etape 5 : Le speaker demande le silence 30 secondes avant le départ
- Etape 6 : Le président de jury annonce « A vos marques » (ISMF : « At your marks »), environ 10 secondes avant le départ. Les athlètes sont à leur place, le jury vérifie que les skis ne dépassent pas la ligne de départ.
- Etape 7 : Le président de jury annonce « Prêt » (ISMF : « Set »), environ 1 à 2 secondes avant le départ. Les coureurs doivent alors rester immobiles à leur place.
- Etape 8 : Le départ est donné, coup de pistolet ou sifflet.

Nouvel article

4.2.1.2 Procédure de départ

- Etape 1 : Le contrôle des DVA commence 10 à 15 minutes avant l'heure de départ officielle.

- Etape 2 : Les compétiteurs placés en premières lignes doivent les rejoindre 5 minutes avant le départ au plus tard.
- Etape 3 : Le speaker annonce « 2 minutes avant le départ »
- Etape 4 : Le speaker demande le silence 30 secondes avant le départ. Sur la première ligne, les skis ne doivent pas empiéter sur la ligne de départ.
- Etape 5 : Le président de jury annonce « A vos marques » (ISMF : « At your marks »), environ 10 secondes avant le départ. Les athlètes doivent rester stationnés à leur place, le jury vérifie que les skis n'empiètent pas sur la ligne de départ.
- Etape 6 : Le président de jury annonce « Prêt » (ISMF : « Set »), environ 1 à 2 secondes avant le départ. Les coureurs doivent alors rester immobiles à leur place.
- Etape 7 : Le départ est donné, coup de pistolet ou sifflet.

En cas de faux départ (départ volé), les compétiteurs ne sont pas arrêtés. Une pénalité sera appliquée à/aux athlète(s) à l'origine du faux départ.

Adaptation du règlement ISMF

ZONES SPECIALES

Proposition #12

Ancien article

4.2.2.2 Les zones de transition

Les compétiteurs doivent respecter les consignes du chef de zone et de ses adjoints. Exemples :

- Mettre la veste coupe-vent
- Mettre ou enlever les crampons,
- Procédure en cas de neutralisation de course...

L'arrivée à une zone de transition doit être faite avec une vitesse modérée.

Une porte étroite (2 m. maximum) contrôle la sortie : la manipe de changement doit être réalisée avant la porte de sortie de la zone.

En course par équipe, les contrôleurs ne permettront à une équipe de quitter le poste de contrôle que, lorsque les instructions de la course sont respectées, les 2 (ou 3) équipiers étant ensemble près de la sortie, sont prêts à partir

Nouvel article

4.2.2.2 Les zones de transition

Une zone de transition est matérialisée par un changement de balisage. La délimitation se fait avec des filets, de la rubalise ou un fanionage particulièrement dense.

Le compétiteur doit maîtriser sa vitesse et sa trajectoire lors de l'approche de la zone de transition.

Les compétiteurs doivent obligatoirement passer dans la zone de transition. Le changement de mode de progression demandé doit être opéré dans cette zone.

Les compétiteurs doivent respecter les consignes du chef de zone et de ses adjoints (conduite à tenir, utilisation d'un équipement, conduite à tenir en cas d'abandon ou de neutralisation de la course...).

La manipe de changement doit être réalisée avant la sortie de la zone, matérialisée par une ligne au sol, ou une porte dans le balisage.

En course par équipe, les contrôleurs ne permettront à une équipe de quitter le poste de contrôle que, lorsque les instructions de la course sont respectées, les 2 (ou 3) équipiers étant ensemble près de la sortie, sont prêts à partir

L'accès à la zone de transition est réservé aux compétiteurs et à l'organisation.

Adaptation du règlement ISMF et explicitation

Proposition #13

Ancien article

4.2.2.2 Zones de ravitaillement

Pour les courses les plus longues, le COL peut autoriser ou organiser une ou plusieurs zone(s) de ravitaillement où des boissons et de la nourriture peuvent être distribuées aux compétiteurs.

Nouvel article

4.2.2.2 Zones de ravitaillement

L'assistance d'un coureur en le ravitaillant en dehors des zones prévues par le jury à cet effet est interdit. Ces zones sont définies dans le briefing de course. L'organisation pourra proposer boissons et ravitaillement de manière organisée dans toutes ou partie de ces zones.

Adaptation du règlement ISMF

Proposition #14

Ancien article

4.2.2.2 Zones de passage de relais

La zone de relais est partagée en 2 parties : une partie pour les arrivants, une seconde pour les partants. Ces deux zones sont séparées par un marquage au sol.

Le passage de relais s'effectue par un contact de la main du compétiteur qui arrive sur n'importe quelle partie du corps du compétiteur partant, chacun restant dans sa zone.

Nouvel article

4.2.2.2 Les zones de transition

La zone de relais est partagée en 2 parties : une partie pour les arrivants, une seconde pour les partants. Ces deux zones sont séparées par un marquage au sol.

Le passage de relais s'effectue par un contact de la main du compétiteur qui arrive sur n'importe quelle partie du corps du compétiteur partant, chacun restant dans sa zone. Au moment du contact-relais, au moins une chaussure de chacun des compétiteurs doit être à l'intérieur de la zone de relais (l'avant de la chaussure fait référence). Le relais peut se faire en situation de montée, peaux sous les skis.

COMPORTEMENT PENDANT LA COURSE

Point #15

Ancien article

4.2.2.3 Faux départ

En cas de faux départ, la pénalité sera appliquée directement à l'athlète qui est à l'origine du faux départ. Un faux départ ne sera sanctionné que si la procédure officielle de départ est mise en œuvre par l'organisation.

Nouvel article

Supprimé (Remplacé par la section Départ).

Point #16

Ancien article

4.2.2.3 -2 Couleur du balisage

Les parties marquées avec des fanions verts doivent être parcourues avec les skis aux pieds et les peaux de phoques sous les skis.

Les parties marquées avec des fanions jaunes doivent être parcourues à pied.

Les parties marquées avec des fanions rouges doivent être parcourues à ski sans les peaux de phoque. Les chaussures doivent être verrouillées durant toute descente marquée en rouge.

Nouvel article

4.2.2.3 -2 Couleur du balisage

Les parties marquées avec des fanions verts doivent être parcourues avec les skis aux pieds et les peaux de phoques sous les skis, en position normale de montée.

Les parties marquées avec des fanions jaunes doivent être parcourues à pied, avec les skis sur le sac ou à la main si cela est autorisé par le Jury lors du briefing.

Les parties marquées avec des fanions rouges doivent être parcourues avec les deux skis sans les peaux de phoque. Les chaussures doivent être verrouillées durant toute descente marquée en rouge. En cas de casse de matériel, cela devra être expressément montré au contrôle du matériel.

Point #17

Ancien article

4.2.2.3 -7 Zone de Transition

Les compétiteurs doivent réaliser entièrement l'opération de changement de mode de progression dans la zone de transition marquée à l'entrée et à la sortie. Ces manœuvres incluent :

- mettre/enlever les peaux de phoque ou les crampons ;

- ranger ou sortir les peaux de phoque ou les crampons ;

- mettre ou retirer les skis sur le sac à dos ;

- fermer ou ouvrir les chaussures.

Le coureur doit rester à la même place du début à la fin de la manœuvre. Les bâtons de skis doivent être posés à plat au sol du début à la fin de la manœuvre.

Nouvel article

4.2.2.3 -7 Zone de Transition

Les compétiteurs dans la zone de transition doivent réaliser toutes les manipulations de transition requises pour le changement de mode de déplacement, entre les lignes d'entrée et de sortie de la zone.

Pendant les manipulations de transition, les skis ne peuvent pas toucher ou dépasser les lignes d'entrée ou de sortie de la zone.

Les manipulations de transition ne peuvent pas être réalisées à l'extérieur de la zone, à l'exception du verrouillage arrière de la fixation qui peut être réalisé n'importe où.

Les compétiteurs doivent rester à la même place du début à la fin des manipulations de transition.

Avant de commencer les manipulations de transition, les bâtons de ski doivent être posés sur la neige ou au sol, à proximité et parallèlement au compétiteur. Les bâtons ne peuvent être repris en main avant la réalisation complète de toutes les manipulations de transition. Cela s'applique également lorsque le compétiteur met ou enlève ses peaux ou ses crampons, range ou sort les peaux ou les crampons, met ou retire les skis du sac à dos.

Adaptation du règlement ISMF

Point #18

Ancien article

4.2.2.3 -8 Peaux

Les compétiteurs doivent obligatoirement ranger les peaux à l'intérieur de la combinaison ou à l'intérieur du sac à dos lors des descentes. L'utilisation de ruban adhésif ou équivalent sur les peaux est interdite (protection de l'environnement).

Nouvel article

4.2.2.3 -8 Peaux

Quand les peaux ne sont pas utilisées sous les skis, elles doivent être rangées à l'intérieur de la combinaison de course ou dans le sac à dos. Si pendant la manipulation de transition le compétiteur range ses peaux dans sa combinaison, il doit refermer la combinaison au moins à mi-hauteur du buste. Les peaux peuvent être visibles mais ne doivent pas pendre à l'extérieur.

Adaptation du règlement ISMF

Point #19

Ancien article

4.2.2.3 -9 DVA

Les contrôleurs peuvent faire des contrôles de DVA durant la course

- Les compétiteurs doivent s'assurer que leurs DVA fonctionnent correctement durant toute la course ;
- Les compétiteurs doivent garder leur DVA en position émission jusqu'à la ligne d'arrivée et le contrôle du matériel.

Dans le cas d'un DVA contrôlé hors état de marche, le compétiteur est arrêté et disqualifié immédiatement.

Nouvel article

4.2.2.3 -9 DVA

Les compétiteurs doivent s'assurer que leurs DVA fonctionnent correctement durant toute la course ;

Les compétiteurs doivent garder leur DVA en position émission jusqu'à la ligne d'arrivée et le contrôle du matériel.

Dans le cas d'un DVA contrôlé hors état de marche, le compétiteur est arrêté et disqualifié immédiatement.

Relève des règles d'organisation

Point #20

Ancien article

4.2.2.3 -15 Sprint

Pendant une course de sprint, un abandon volontaire ou un comportement assimilable à de l'anti-jeu fera l'objet d'une sanction lors de la prochaine course de niveau équivalent.

Adaptation du règlement ISMF

Point #21

Ancien article

4.2.2.3 -16 Respect de l'environnement

Tout compétiteur doit respecter l'environnement, y compris dans les zones de ravitaillement (pénalité). Si une poubelle est présente dans la zone de ravitaillement, les compétiteurs sont autorisés à déposer leurs débris dedans. L'abandon de déchet, y compris dans les zones de changement est interdit.

Nouvel article

4.2.2.3 -16 Respect de l'environnement

Tout compétiteur doit respecter l'environnement, y compris dans les zones de ravitaillement (pénalité). Si une poubelle est présente dans la zone de ravitaillement, les compétiteurs sont autorisés à déposer leurs débris dedans. L'abandon de déchet ou de matériel (même cassé), y compris dans les zones de changement est interdit.

Adaptation du règlement ISMF

Point #22

Ancien article

4.2.2.3 -17 Courses par équipe

- Les coéquipiers doivent quitter les postes de contrôles ensemble. (au moment de franchir la ligne qui indique la sortie du poste de contrôle).

...

- Il est interdit d'utiliser corde ou élastique pour tirer son équipier

- au cours des 15 premières minutes de course
- dans un couloir
- sur des arêtes
- dans les descentes

...

Nouvel article

4.2.2.3 -17 Courses par équipe

- Les coéquipiers doivent quitter les postes de contrôles ensemble. Tous les équipiers doivent avoir terminés leurs manipulations au moment où le premier d'entre eux franchit la porte/ligne de sortie de zone.

...

- Il est interdit d'utiliser corde ou élastique pour tirer son équipier

- au cours des 15 premières minutes de course
- dans un couloir
- sur des arêtes
- dans les descentes
- et dans les sections définies par le jury et annoncées dans le briefing

...

Adaptation du règlement ISMF

REGLES SPECIFIQUES AUX SPRINTS

Point #23

Ancien article

4.3.1 Caractéristiques du parcours

L'épreuve de sprint se coure sur un parcours très court, d'une dénivelée comprise entre 50 et 80 mètres.

L'épreuve inclue obligatoirement un portage, une montée, une descente, du skating.

Nouvel article

4.3.1 Caractéristiques du parcours

L'épreuve de sprint se coure sur un parcours très court, d'une dénivelée comprise entre 50 et 80 mètres.

L'épreuve inclue obligatoirement un portage, une montée, une descente, du skating **ou un repeutage pour franchir la ligne d'arrivée.**

Adaptation du règlement ISMF

Point #24

Ancien article

4.3.4 Comportement

- Dans la partie à pied, les skis sont obligatoirement attachés sur le sac à dos.
- Dans la partie à pied, le jury précise si il est permis ou non de sortir des traces ou du couloir matérialisé.
- Sur les plateformes de manœuvre et afin d'éviter de gêner ou blesser les autres participants, les bâtons doivent obligatoirement être placés au sol.
- Il n'est possible de quitter une plateforme qu'une fois la manœuvre de changement entièrement réalisée : skis attachés au sac ; chaussures en position descente le cas échéant... Les contrôleurs peuvent bloquer le compétiteur n'ayant pas achevé sa manœuvre.
- Dans la descente, la trajectoire matérialisée par des portes de slalom doit être respectée. Il est obligatoire de passer entre les portes de slalom géant.
- Dans **la partie en** skating le coureur peut changer de couloir uniquement pour doubler un adversaire et seulement si il ne gêne pas un autre concurrent.
- Lors des phases finales, des couloirs matérialisent la piste de départ. Chaque coureur doit rester dans son couloir jusqu'à la fin de celui-ci.

Nouvel article

4.3.4 Comportement **spécifique au sprint**

- Dans la descente, la trajectoire matérialisée par des portes de slalom doit être respectée. Il est obligatoire de passer entre les portes de slalom géant.
- Dans **les couloirs matérialisés pour le** skating le coureur peut changer de couloir uniquement pour doubler un adversaire et seulement si il ne gêne pas un autre concurrent.
- Lors des phases finales, des couloirs matérialisent la piste de départ. Chaque coureur doit rester dans son couloir jusqu'à la fin de celui-ci.

Adaptation du règlement ISMF

Point #25

Nouvel article

4.3.3 Déroulement des phases finales – Demi-finales

Les deux premiers de chaque quart de final sont directement qualifiés pour les demi-finales. Deux lucky loser sont également qualifiés. En fonction des dispositions techniques du chronométrage, le jury décide du mode de qualification des lucky losers :

- Repêchage parmi les coureurs arrivés 3èmes en quart, en prenant les 2 meilleurs temps réalisés en qualification
- Repêchage parmi les coureurs arrivés 3èmes ou 4èmes en quart, en prenant les 2 meilleurs temps réalisés en quart de finale.

Le mode de qualification des lucky loser est obligatoirement annoncé en briefing, par défaut le repêchage se fait selon les temps des qualifications.

Adaptation du règlement ISMF

TABLEAU DES PENALITES

Point #26

Ancien article

B4

Equipement manquant ou non conforme pour les matériels suivants :
[...] Disqualification.

Cette pénalité ne concerne pas les équipements cassés durant la course.

Nouvel article

B4

Equipement manquant ou non conforme pour les matériels suivants :
[...] Disqualification.

Cette pénalité ne concerne pas les équipements cassés durant la course. **Le compétiteur doit prouver que le matériel est cassé.**

Adaptation du règlement ISMF

Point #27

Ancien article

B5

Equipement manquant ou non conforme pour les matériels suivants :

Vêtement (pour chaque item manquant), couverture de survie, gants, gants non portés pendant la course, lunettes si requises, sac à dos, bonnet ou bandeau si requis, peaux de phoque, pièce d'identité ou licence.

1 minute/20 secondes

Nouvel article

B5

Équipement manquant ou non conforme pour les matériels suivants :

Vêtement (pour chaque item manquant), couverture de survie, gants, gants non portés pendant la course, lunettes si requises, sac à dos, bonnet ou bandeau si requis, sifflet, peaux de phoque, pièce d'identité ou licence, le ou les crampons.

Ainsi que le ou les bâtons, uniquement pour les courses par équipe et les courses individuelles.
1 minute/20 secondes pour chaque item manquant.

Cette pénalité ne concerne pas les équipements cassés durant la course. Le compétiteur doit prouver que le matériel est cassé.

Adaptation du règlement ISMF

Point #28

Ancien article

B7

Crampon détaché pour une partie où les crampons sont obligatoires

Adaptation du règlement ISMF

Point #29

Ancien article

B23

Abandon volontaire entre la phase de qualification et les phases finales (ou au sein des phases finales) d'un sprint

Adaptation du règlement ISMF

REGLES D'ORGANISATION

SECTEUR SECURITE

Point #50

Ancien article

6 Températures

Si sur le parcours, la température minimum est inférieure à -20°C , le jury devra diminuer l'exposition des skieurs au froid en prenant toutes ou partie des mesures suivantes :

- Course sur un parcours plus protégé (forêt)
- Reculer l'heure de départ
- Réduire le total de dénivellée de la course
- Imposer une 4ème couche OBLIGATOIRE en descente

Nouvel article

6 Températures

Si les prévisions météorologiques prévoient que la température puisse être extrême, l'organisation doit en tenir compte dans la réalisation de la course (parcours normal ou plan B...) en suivant les recommandations suivantes :

- Course sur un parcours **mieux** protégé du **froid** (forêt **plutôt qu'arêtes** exposées au vent par **exemple**)
- Reculer l'heure de départ **pour bénéficier du réchauffement diurne**
- Réduire le total de dénivelée de la course
- Imposer une 4ème couche OBLIGATOIRE en descente

Prise en compte de l'effet WindChill :

Le vent augmente sensiblement la déperdition thermique du corps.

A -20°C, 20 km/h de vent équivalent à une température ressentie de -30°C. A ce niveau de froid, une gelure peut apparaître en 10 à 30 minutes sur une peau exposée au froid.

Des mesures préventives d'adaptation doivent être prises lorsque la température ressentie est comprise entre -10°C et -25°C. En cas d'exposition significative (plus de 10 minutes) à une température inférieure à -25°C ressentie, la course doit être annulée si l'exposition ne peut pas être diminuée.

Voir tableau en annexe.

Tableau de calcul de l'indice de refroidissement éolien

Vitesse du vent			Température de l'air ambiant (°C), mesurée sous abri du vent, du soleil et des intempéries												
(km/h)	(m/s)	(MPH)	+10,0	+5,0	-0,0	-5,0	-10,0	-15,0	-20,0	-25,0	-30,0	-35,0	-40,0	-45,0	-50,0
0,0	0,0	0,0	+10,0	+5,0	-0,0	-5,0	-10,0	-15,0	-20,0	-25,0	-30,0	-35,0	-40,0	-45,0	-50,0
5,0	1,4	3,1	+9,8	+4,1	-1,6	-7,3	-12,9	-18,6	-24,3	-30,0	-35,6	-41,3	-47,0	-52,6	-58,3
10,0	2,8	6,2	+8,6	+2,7	-3,3	-9,3	-15,3	-21,2	-27,2	-33,2	-39,2	-45,1	-51,1	-57,1	-63,0
15,0	4,2	9,3	+7,9	+1,7	-4,4	-10,6	-16,7	-22,9	-29,1	-35,2	-41,4	-47,6	-53,7	-59,9	-66,1
20,0	5,6	12,4	+7,4	+1,1	-5,2	-11,6	-17,9	-24,2	-30,5	-36,8	-43,1	-49,4	-55,7	-62,0	-68,3
25,0	6,9	15,5	+6,9	+0,5	-5,9	-12,3	-18,8	-25,2	-31,6	-38,0	-44,5	-50,9	-57,3	-63,7	-70,2
30,0	8,3	18,6	+6,6	+0,1	-6,5	-13,0	-19,5	-26,0	-32,6	-39,1	-45,6	-52,1	-58,7	-65,2	-71,7
35,0	9,7	21,7	+6,3	-0,4	-7,0	-13,6	-20,2	-26,8	-33,4	-40,0	-46,6	-53,2	-59,8	-66,4	-73,1
40,0	11,1	24,9	+6,0	-0,7	-7,4	-14,1	-20,8	-27,4	-34,1	-40,8	-47,5	-54,2	-60,9	-67,6	-74,2
45,0	12,5	28,0	+5,7	-1,0	-7,8	-14,5	-21,3	-28,0	-34,8	-41,5	-48,3	-55,1	-61,8	-68,6	-75,3
50,0	13,9	31,1	+5,5	-1,3	-8,1	-15,0	-21,8	-28,6	-35,4	-42,2	-49,0	-55,8	-62,7	-69,5	-76,3
55,0	15,3	34,2	+5,3	-1,6	-8,5	-15,3	-22,2	-29,1	-36,0	-42,8	-49,7	-56,6	-63,4	-70,3	-77,2
60,0	16,7	37,3	+5,1	-1,8	-8,8	-15,7	-22,6	-29,5	-36,5	-43,4	-50,3	-57,2	-64,2	-71,1	-78,0
65,0	18,1	40,4	+4,9	-2,1	-9,1	-16,0	-23,0	-30,0	-36,9	-43,9	-50,9	-57,9	-64,8	-71,8	-78,8
70,0	19,4	43,5	+4,7	-2,3	-9,3	-16,3	-23,4	-30,4	-37,4	-44,4	-51,4	-58,5	-65,5	-72,5	-79,5
75,0	20,8	46,6	+4,6	-2,5	-9,6	-16,6	-23,7	-30,8	-37,8	-44,9	-51,9	-59,0	-66,1	-73,1	-80,2
80,0	22,2	49,7	+4,4	-2,7	-9,8	-16,9	-24,0	-31,1	-38,2	-45,3	-52,4	-59,5	-66,6	-73,7	-80,8
90,0	25,0	55,9	+4,1	-3,1	-10,2	-17,4	-24,6	-31,8	-39,0	-46,1	-53,3	-60,5	-67,7	-74,9	-82,0
100,0	27,8	62,1	+3,9	-3,4	-10,6	-17,9	-25,1	-32,4	-39,6	-46,9	-54,1	-61,4	-68,6	-75,9	-83,1
Risques sur la santé selon l'indice de refroidissement (échelle canadienne ¹)															
0,0 < R _C			+32,0 < R _F			Sans risque de gelures ni d'hypothermie (pour une exposition normale)									
-10,0 < R _C ≤ 0,0			+14,0 < R _F ≤ +32,0			Faible risque de gelures									
-28,0 < R _C ≤ -10,0			-18,4 < R _F ≤ +14,0			Faible risque de gelures et d'hypothermie									
-40,0 < R _C ≤ -28,0			-40,0 < R _F ≤ -18,4			Risque modéré de gelures en 10 à 30 minutes de la peau exposée et d'hypothermie									
-48,0 < R _C ≤ -40,0			-54,4 < R _F ≤ -40,0			Risque élevé de gelures en 5 à 10 minutes (voir note) de la peau exposée et d'hypothermie									
-55,0 < R _C ≤ -48,0			-67,0 < R _F ≤ -54,4			Risque très élevé de gelures en 2 à 5 minutes (voir note) sans protection intégrale ni activité									
R _C ≤ -55,0			R _F ≤ -67,0			Danger ! Risque extrêmement élevé de gelures en moins de 2 minutes (voir note) et d'hypothermie. Rester à l'abri									

Note : les risques de gelures peuvent survenir plus rapidement en cas de vents soutenus supérieurs à 50 km/h (31 MPH).

Adaptation du règlement ISMF

Point #51

Nouvel article

6 Haute altitude

Pour des raisons médicales, il n'est pas possible d'organiser une course dont :

- les coureurs passent plus de 4 heures à plus de 3500 m d'altitude
- ou les coureurs passent plus de 2 heures à plus de 4000 m d'altitude
- ou dont le point haut est à plus de 4500 m d'altitude

Pour les compétitions se déroulant en haute altitude (> 3500 m) l'organisation doit attirer l'attention des participants sur les effets de la haute altitude et sur la nécessité de s'acclimater en passant par exemple plusieurs nuits à plus de 2500 m d'altitude au préalable.

Adaptation du règlement ISMF

Point #52

Ancien article

4.1.8 Traçage et balisage

[...]

- si l'itinéraire traverse ou emprunte une piste de ski balisée, la partie utilisée par les compétiteurs est séparée de celle utilisée par les autres personnes par des filets (ou tout autre procédé rendant impossible le franchissement accidentel du parcours) à la montée et à la descente ;

[...]

- les bifurcations des différentes catégories sont positionnées sur un point de contrôle;

Nouvel article

4.1.8 Traçage et balisage

[...]

- si l'itinéraire traverse ou emprunte une piste de ski balisée, la partie utilisée par les compétiteurs est séparée de celle utilisée par les autres personnes par des filets, cordes, cordes, élastiques ou rubalise ;

[...]

- les bifurcations des différentes catégories sont matérialisées avec des panneaux en forme de flèche indiquant la catégorie;

Mise à jour réalité terrain et moyens

SPRINT

Point #53

Ancien article

5.1.15 Déroulement des quart de finales

Les seniors et espoirs hommes courent les quarts de finale systématiquement.

Les seniors et espoirs femmes courent les quarts de finale uniquement si le quota de 30 participantes est atteint en qualification.

5 séries sont alignées regroupant les 30 meilleurs temps des qualifications.

Les départs s'effectuent en ligne. 6 couloirs sont tracés au sol.

La tête de série choisit son couloir, puis le second meilleur temps du tour précédent, etc.

Les 2 premiers de chaque série ainsi que les 2 meilleurs lucky loser passent en demi-finale.

Il est envisageable de proposer des séries supplémentaires pour offrir un second tour aux temps classés au-delà de la 30ème place. **Leur temps de récupération pourra être inférieur à 30 minutes et ces séries permettront de fournir un second chrono à ces participants.** Le meilleur des 2 chronos obtenu permettra de classer ces coureurs.

Nouvel article

5.1.15 Déroulement des quart de finales

En catégorie Senior, si le quota de 24 participants est atteint en qualification, 4 séries de 6 coureurs sont alignés en quart de finale.

Au-delà de 24 participants, 5 séries de 5 à 6 coureurs sont alignés en quart de finale. Ainsi seul les 30 meilleurs temps des qualifications participent aux quart de finales.

Les séries sont composées en répartissant les coureurs en fonction du classement de la qualification.

Les départs s'effectuent en ligne. 6 couloirs sont tracés au sol.

La tête de série choisit son couloir, puis le second meilleur temps du tour précédent, etc.

Il est envisageable de proposer des séries supplémentaires pour offrir un second tour aux temps classés au-delà de la 30ème place. Le meilleur des 2 chronos obtenu permettra de classer ces coureurs.

Adaptation du règlement ISMF

Point #54

Ancien article

5.1.15 Déroulement des demi-finales

[...]

Les demi-finales sont constituées :

- pour les dames, et les jeunes si il y a lieu, comme pour les quarts masculins
- pour les hommes, les vainqueurs de chaque quart de final sont distribués tour à tour dans chaque série de demi-finale, puis les seconds. Parmi les skieurs arrivants en 3ème position, les deux meilleurs temps des qualifications sont repêchés (Lucky looser).

Nouvel article

5.1.15 Déroulement des demi-finales

[...]

Les demi-finales sont constituées :

- **En l'absence de quart de finale : en qualifiant les 12 meilleurs temps des qualifications**
- **En présence de quart de finale : Les deux premiers de chaque quart de final sont directement qualifiés pour les demi-finales. Deux lucky looser sont également qualifiés. En fonction des dispositions techniques du chronométrage, le jury décide du mode de qualification des lucky losers :**
 - o **Repêchage parmi les coureurs arrivés 3èmes en quart, en prenant les 2 meilleurs temps réalisés en qualification**

- Repêchage parmi les coureurs arrivés 3èmes ou 4èmes en quart, en prenant les 2 meilleurs temps réalisés en quart de finale.

Le mode de qualification des lucky loser est obligatoirement annoncé en briefing, par défaut le repêchage se fait selon les temps des qualifications.

Adaptation du règlement ISMF

REGLES DE PARTICIPATION

Point #80

CATEGORIES

Ancien article

1.1.3 Les championnats de France

Cinq championnats de France sont organisés chaque année : sprint, individuel, équipe, relais des clubs et vertical race.

Les championnats de France sont organisés pour les catégories suivantes (hommes et femmes) :

- Cadet,
- Junior
- Espoir,
- Senior,
- Vétéran

Voir les modalités particulières pour le championnat de France des clubs.

[...]

Nouvel article

1.1.3 Les championnats de France

Cinq championnats de France sont organisés chaque année : sprint, individuel, équipe, relais des clubs et vertical race.

Les championnats de France sont organisés pour les catégories suivantes (hommes et femmes) :

- U16
- U18
- U20
- U23
- Senior,
- Vétéran

Voir les modalités particulières pour le championnat de France des clubs.

[...]

Point #81

Ancien article

2.2.5 Catégories

Les catégories en ski alpinisme sont :

- Benjamin : 11 et 12 ans (pour 2019-2020 : né 2009, 2008)
- Minime : 13 et 14 ans (pour 2019-2020 : né en 2007, 2006)
- Cadet : 15, 16 et 17 ans (pour 2019-2020 : né en 2005, 2004,2003)
- Junior : 18, 19 et 20 ans (pour 2019-2020 : né en 2002, 2001, 2000)
- Espoir : 21, 22, 23 ans (pour 2019-2020 : né en 1999, 1998, 1997)
- Senior : 24 à 39 ans (pour 2019-2020 : né entre 1996 et 1981)
- Vétéran : 40 ans et plus (pour 2019-2020 : né en 1980 et avant)

[...]

Nouvel article

2.2.5 Catégories

Les catégories en ski alpinisme sont :

- U14 : 13 et 14 ans (pour 2020-2021 : né 2008, 2007)
- U16 : 15 et 16 ans (pour 2020-2021 : né en 2006, 2005)
- U18 : 17 et 18 ans (pour 2020-2021 : né en 2004, 2003)
- U20 : 19 et 20 ans (pour 2020-2021 : né en 2002, 2001)
- U23 : 21, 22, 23 ans (pour 2020-2021 : né en 2000, 1999, 1998)
- Senior : 24 à 39 ans (pour 2020-2021 : né entre 1997 et 1982)
- Vétéran : 40 ans et plus (pour 2020-2021 : né en 1981 et avant)

[...]